

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beaugard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Subvention exceptionnelle  
A l'association FNATH  
Section de Raon l'Étape.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

N° 109/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Madame Marie-Hélène BENOIT, conseillère municipale en charge du handicap, invite le Conseil Municipal à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 370 € à l'association FNATH section de Raon l'Étape pour l'aider à s'équiper d'un ordinateur.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'allouer une subvention exceptionnelle de 370 € à l'association FNATH section de Raon l'Étape.

La dépense sera imputée à l'article 6748, fonction 521 du budget communal 2021.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,